



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq le onze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt huit mars deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC7-1-2-11

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

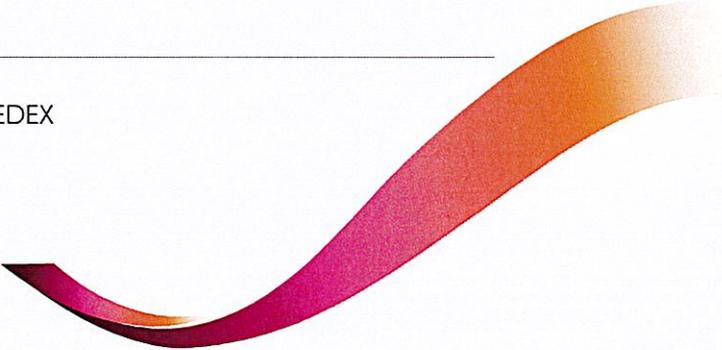
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Étaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (pouvoir donné à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (pouvoir donné à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. RAUZY Jean (pouvoir donné à MB. MAERTEN)
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian (pouvoir donné à F. FILLATRE)
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	Mme Marie-Dominique CHAPUS (en remplacement de C. BOISSEAU)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LE CORRE Christiane M. LOPES Ernest (pouvoir donné à L. BRU) Mme PERE Catherine M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

**Absents :**

Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe

**Assistaient à la réunion :**

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	:	Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agén
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial à la CC2R

Madame Vanessa ESCUDE a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

## **2025CC7-1-2-11**

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES**

En ce qui concerne le budget principal de la Communauté de Communes, le Président propose donc :

- d'approuver ces propositions,
- d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024,
- de reporter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :
  - Couverture du besoin de la section d'investissement (1068) : 2 612 441,20 €,
  - Excédent de fonctionnement (002) : 5 148 170,63 €,
  - Déficit d'investissement (001) : 6 626 394,20 €,
- d'adopter le budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes des Deux Rives,
- de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

#### **DECIDE**

- d'approuver ces propositions,
- d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024,
- de reporter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :
  - Couverture du besoin de la section d'investissement (1068) : 2 612 441,20 €,
  - Excédent de fonctionnement (002) : 5 148 170,63 €,
  - Déficit d'investissement (001) : 6 626 394,20 €,
- d'adopter le budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes des Deux Rives,

- d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

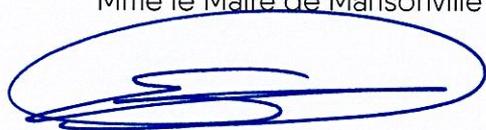
Fait à Valence d'Agen, le 11 avril 2025

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 14 avril 2025

La secrétaire de séance  
Mme le Maire de Mansonville



Vanessa ESCUDE

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 24 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 24 AVR. 2025

## AR Préfecture

### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20250411-2025CC\_7\_1\_2\_11-BF

Numéro d'acte : 2025CC\_7\_1\_2\_11

Date de décision : 11/04/2025

Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions  
budgétaires / documents budgétaires (et  
délibérations correspondantes))

Fichier acte : PREFCC2R\_10202501\_seal.xml

---

BUDGET\_PRINCIPAL\_RESULTATS.pdf

ETAT\_RAR\_2024-2025\_SIGNE\_CC2R.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2025CC7-1-2-11 Présentation des budgets  
primitifs 2025.pdf

2025CC7-1-2-11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF  
2025 CC2R.pdf

---

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 24/04/2025 11:13:42

Date de réception de l'AR : **24/04/2025 11:16:53**